

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 12 avril 2021

INFRASTRUCTURES

Programme national des ponts – appel à candidature : message aux communes

L'appel à manifestation de candidature pour le programme national ponts, engagé par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et porté par le Cerema est prolongé **jusqu'au 30 avril 2021**.

Dans l'Hérault, 228 communes sont éligibles à ce programme. La Direction départementale des territoires et de la mer, en sa qualité de délégation territoriale de l'ANCT, a pris contact auprès des collectivités afin de porter à leur connaissance le programme ainsi que les modalités de participation.

Ce programme, proposé à titre gratuit, est ouvert à toutes les communes éligibles qui en font la demande. L'objectif est de fournir un outil adapté pour connaître, entretenir et gérer le patrimoine de ponts et de murs du domaine public communal.

A ce jour, 30 collectivités ont répondu, mais les capacités d'appui ne sont pas saturées. La DDTM et le Cerema ont donc relayé auprès des Etablissements publics de coopération Intercommunale (EPCI), au travers d'un webinaire organisé le 06 avril 2021, l'intérêt du dispositif et la manière de s'y inscrire pour que l'ensemble des bénéficiaires potentiels se déclarent. Le lien ci-après permet d'accéder à la rediffusion de ce webinaire :

<https://webikeo.fr/webinar/programme-national-des-ponts-appel-a-candidature/replay>

L'ensemble des informations pour répondre à ce programme seront rapidement transmises par les EPCI respectives aux communes éligibles. Toutes les informations complémentaires sur le programme sont accessibles via le lien :

<https://www.cerema.fr/fr/programmenationalponts/communes>

Une banque de données nationale sera également constituée pour favoriser une gestion patrimoniale de ces ouvrages.

Ce programme annoncé le 15 décembre 2020 par Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports, entre dans le cadre du plan de relance. Il prévoit une aide de 40 millions d'euros d'appui à l'ingénierie des collectivités au travers du programme national Ponts, notamment avec ce programme de recensement et d'évaluation des ouvrages pour les petites communes.